

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019 20H15

PRESENTS : M. JOUNY Philippe, M. CHÂTEAU Daniel, Mme LAMACQ Valérie, Mme LEROUX Elisabeth, M. Sylvain AUBINEAU, Mme Marylise CAUX, Mme POULAIN Nathalie (arrivée à 21H15), M. MOËSSARD Sylvain, Mme ROBIN Lydia, M Jean-Michel SOUCHU, M. RICORDEL Frédéric, M Romain DAVID

Pouvoir de M. Stéphane DUHAYON à M. Philippe JOUNY et de Mme Marie-Agnès JOLY à Mme Elisabeth LEROUX.

Validation du compte-rendu du Conseil du 22 novembre 2019

Le compte-rendu est adopté.

Autorisation spéciale de dépenses en investissement

L'autorisation spéciale de dépenses peut atteindre 312 000 € soit le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent en dehors des dépenses liées au remboursement de la dette.

DEPENSES		
CHAPITRE	DESIGNATION	MONTANT PROPOSE
202	Révision PLU	5 000
204	Subventions d'équipement versées (Sydela)	10 000
21	Immobilisations corporelles (matériels - voirie)	35 000
23	Immobilisations en cours (travaux)	15 000
TOTAL		65 000

S'agissant de la révision du PLU, le Plan d'Aménagement du Développement Durable est en cours de définition. Une enveloppe est prévue sur les restes à réaliser. L'enveloppe dans l'autorisation spéciale est destinée à financer d'éventuelles études complémentaires.

La voirie réalisée sur l'aménagement de bourg séquence 2 est à reprendre, pour un coût de 20 000 € à partager avec le Département. La tondeuse ISEKI est en réparation. Une expertise du fabricant est en cours pour ce matériel.

→ **L'autorisation est adoptée à l'unanimité.**

Location du minibus de l'ALSH

Le véhicule pourrait être loué à des associations et d'autres collectivités. Le projet de convention a été envoyé aux élus avec la convocation au Conseil Municipal. Un parangonnage a été mené pour comparer les outils des communes voisines. Le service technique serait mobilisé pour la gestion de la location. Les associations de la commune seraient prioritaires, avec un quota annuel alloué. Un 2^{ème} chauffeur devra être renseigné en cas d'indisponibilité du premier. Au cas où le véhicule ne serait pas restitué propre, un chèque de 50 € en « caution » pourra être encaissé. Le cas de mauvais stationnement donnant lieu à une amende devra être ajouté à la convention.

Les tarifs sont détaillés ci-dessous :

TARIFS WEEK-END ou FORFAIT JOURNALIER PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES (quand le centre de loisirs est fermé)

FORFAIT JOURNALIER ou WEEK-END AVEC UN MAXIMUM DE 1000 KM	30 €	+ 0.40 € du km
-----------------------------------------------------------	------	-------------------

FORFAIT HEBDOMADAIRE VACANCES SCOLAIRES LORS DE LA FERMETURE DU CENTRE

FORFAIT 7 JOURS DU VENDREDI SOIR AU VENDREDI SOIR SUIVANT JUSQU'A 1000 KM MAXIMUM	350 EUROS + 0.40 € du kilomètre
-----------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------

Le montant de la caution est fixé à 500€. Une fiche d'état des lieux est prévue en annexe de la convention. La location pourrait débuter en janvier. Il faudra prévoir une information aux associations. Le montant alloué aux associations pour la location de salles ne pourra pas être utilisé pour la location du véhicule.

→ **Le principe de la location et la convention sont votés à l'unanimité.**

Tarif pour la location d'une salle communale et nom pour la salle

La commune a été sollicitée par une personne qui voulait lancer une activité de radiesthésie. La toiture du bâtiment vient d'être refaite. L'activité pourrait être prévue pour un an pour l'instant. Le loyer proposé s'élève à 200 € plus 50 € de charges, car il n'y a pas de compteur propre à la salle. L'activité pourrait commencer dès début janvier de 16H15 à 21H en semaine, et le samedi toute la journée.

Pour l'appellation de la salle, les lilas, les lys, et les rosiers sont proposés.

→ **La dénomination « les lilas » est retenue à 9 voix pour, 2 voix pour les lys, 2 abstentions.**

→ **Le conseil se prononce à l'unanimité pour le tarif.**

Etude diagnostic pour un ouvrage hydraulique - Arrivée de Nathalie POULAIN

Le sujet avait été abordé au précédent conseil, mais le chiffrage n'était pas finalisé. Initialement, les services d'Etat avaient préconisé une étude de danger. Depuis, le cadre législatif ayant évolué, l'étude de danger n'est plus nécessaire. Mais une étude pré travaux est conseillée pour juger de l'impact de l'ouvrage hydraulique prévu. Une subvention de la région a été obtenue pour l'étude de danger, et pourrait peut-être être transférée sur ce nouveau dossier. Le cabinet GINGER propose le déroulé suivant :

1. Etude topographique (janvier 2020)
2. Etude zone humide (janvier 2020)
3. Mise à jour étude hydraulique / Faisabilité technique (février 2020)
4. Pré-cadrage avec la DDTM (fin février 2020)
5. Etat Initial de l'autorisation environnementale
6. Avant-projet de la digue
7. Finalisation AVP et Autorisation environnementale (dépôt de l'AE décembre 2020)
8. Instruction du dossier AE (janvier à septembre 2021)
9. DCE (juin 2021)
10. Retour consultation entreprise (septembre 2021)
11. Travaux (octobre à décembre 2021).

Le montant total de l'étude s'élève à 24 900 € HT

Le cabinet EFE ne pouvait pas candidater, dans la mesure où il avait déjà réalisé les études antérieures.

→ **L'étude est validée.**

Convention d'assistance technique entre la commune et la communauté de communes pour l'entretien des stations

Dans le souci de garantir une continuité de service, la commune de Drefféac et la Communauté de communes du Pays de Pontchâteau-Saint Gildas des Bois ont convenu qu'en raison du transfert à l'EPCI de la compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2019, la commune de Drefféac assurerait des prestations d'assistance technique pour le compte de l'EPCI. La Commune de Drefféac assurera pour le compte de l'EPCI la mission de faucardage. Les prestations assurées par la commune de Drefféac au profit de la Communauté de communes du Pays de Pontchâteau-Saint Gildas des Bois feront l'objet d'un remboursement par le bénéficiaire de ces prestations. Le montant est fixé à 14 000 €.

La ville de Pont-Château a mis à disposition du personnel, la commune de Sévérac également.

→ **La convention est entérinée à l'unanimité.**

Recrutement d'agents contractuels pour le faucardage

En 2019, la commune avait fait le choix d'externaliser la mission de faucardage. Suite au départ d'un agent fin 2018, le service technique n'était plus composé que 2 personnes. Or, pour la mission de faucardage, il faut au moins prévoir une équipe de 4 agents.

Pour 2020, suite à l'arrivée d'un coordinateur, il a été prévu de mener ce travail en interne. Deux agents contractuels sont pressentis pour janvier et février en renfort temporaire de l'équipe permanente.

Les élus sont sollicités pour donner délégation à M. Le Maire pour le recrutement de ces 2 personnes.

→Le recrutement est approuvé à l'unanimité.

Transfert du résultat d'assainissement à la communauté de communes

A partir du 1er janvier 2020, la compétence assainissement collectif est transférée à la CC du Pays de Pontchâteau-Saint Gildas des Bois. Dans le cadre de ce transfert, il est admis que les résultats budgétaires du budget annexe assainissement collectif communal, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, peuvent être transférés en tout ou partie. Il a été proposé de transférer l'intégralité des résultats dégagés dans le budget annexe communal au 31 décembre 2019 (cf délibération communautaire N° 2019-096 en date du 07/11/2019). Les résultats prévisionnels attendus sont un excédent de fonctionnement d'environ 88 000 € et un excédent d'investissement de 25 000 €. Ces résultats devront transiter par le budget principal avant d'être transférés à la Communauté de Communes. Celle-ci reprendra à sa charge l'ensemble des contrats en cours, lignes téléphonique, emprunts et les programmes de travaux pluriannuels.

→Le transfert du résultat est validé à l'unanimité.

Mise à jour du tableau des effectifs

Suite à des avancements de grade au conseil d'octobre, il convient de remettre à jour le tableau des effectifs, soit la transformation de 3 postes d'adjoint administratif territorial en postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Filières	Nouvelle appellation	Nombre de postes	TEMPS /semaine
Filière médico-sociale	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	3	1 poste à 20 h 1 poste à 17,50 h 1 poste à 23h
	Agent spécialisé de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	1 poste à 28 h
Filière administrative	Adjoint administratif territorial	1	1 poste à 17,50 h
	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	4	Temps complet 1 poste à 12.25 h 1 poste à 18h 1 poste à temps complet
	Attaché territorial	1	Temps complet
Filière technique	Adjoint technique territorial	6	1 poste à 15,75 h 1 poste à 16 h 1 poste à 17,50 h 1 poste à 18,50 h 1 poste à 22.93 h Temps complet
	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	Temps complet
	Agent de maîtrise	1	Temps complet
	Adjoint territorial d'animation		1 poste à 28 h

Filière animation		2	1 poste à 22 h
	Animateur	1	28 h par semaine

→ Le tableau des effectifs est voté à l'unanimité.

Mandat au centre de gestion pour le marché contrat d'assurances groupe

La commune de DREFFEAC adhère au contrat d'assurance groupe risques statutaires avec le Centre de gestion. L'adhésion à une commande groupée permet de mutualiser la procédure de mise en concurrence d'une part, et de bénéficier de meilleurs tarifs d'autre part.

L'assurance risques statutaires permet à la mairie de couvrir les risques liés à la maladie, l'invalidité, l'incapacité, les accidents de service et les décès des agents titulaires.

Le contrat actuel arrive à son terme le 31 décembre 2020. Une mise en concurrence sera organisée pour proposer un nouveau contrat au 1^{er} janvier 2021. Pour la mise en œuvre de la consultation, il convient que la commune donne préalablement mandat au centre de gestion par délibération pour déléguer la passation d'un contrat d'assurance. Ce mandat n'engage pas la commune à adhérer par la suite au nouveau contrat, si toutefois les conditions ne semblaient pas avantageuses. Le nouveau contrat serait proposé pour une durée de 4 ans.

→ Le mandat est donné au centre de gestion à l'unanimité.

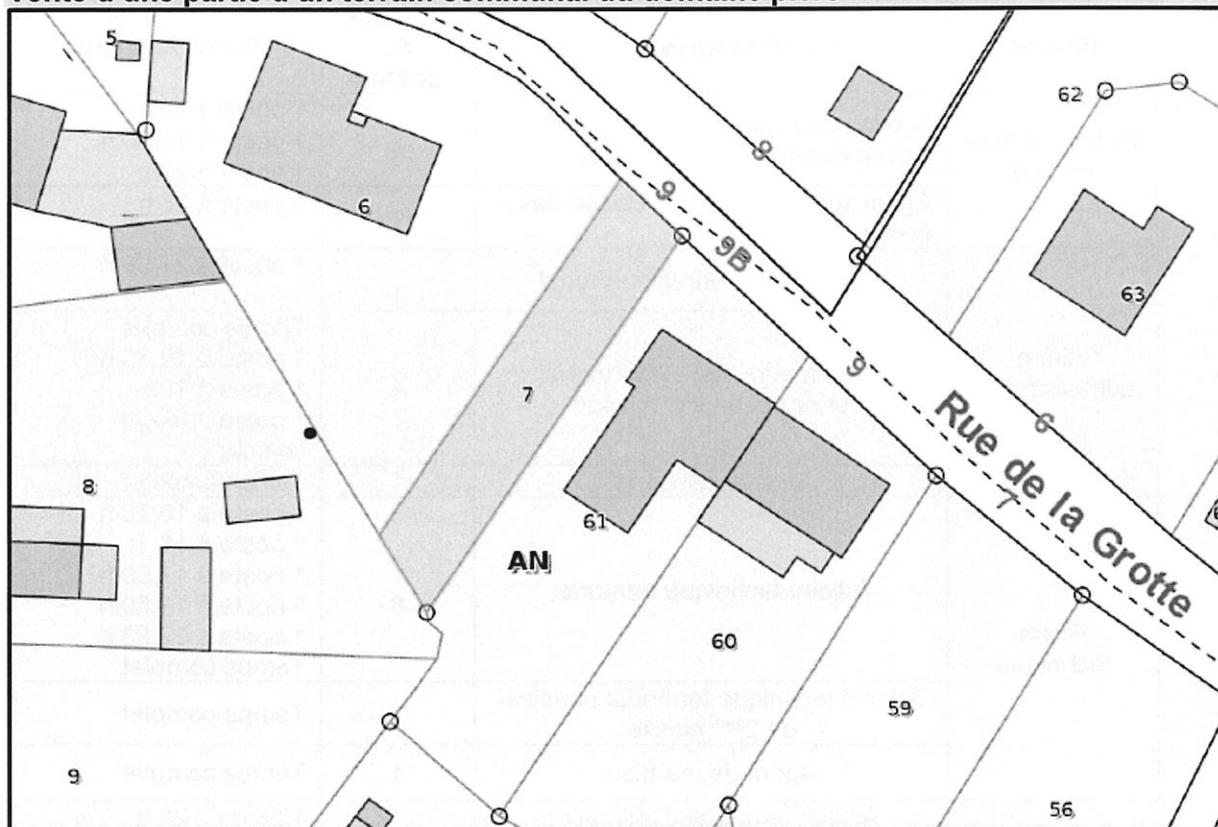
Modification de la surface pour la partie de parcelle louée par ATC

ATC est une société qui recherche des terrains pour les opérateurs téléphoniques afin d'y installer des antennes. Le candidat d'ATC pour le terrain communal de DREFFEAC a besoin d'une surface complémentaire au sol. Le loyer avant antenne s'élève à 500 €, à 1 000 € avec. L'antenne pressentie mesurerait 40 m. Elle nécessitera une déclaration de travaux et un dossier d'enquête publique en mairie.

→ La modification est validée à 5 voix pour, 4 voix contre, 5 abstentions

Informations diverses

Vente d'une partie d'un terrain communal du domaine privé



Des parcelles rue de la Grotte présentent un dénivelé important. La parcelle AN7 appartient à la commune. Son entretien ne peut être effectué que manuellement compte tenu du dénivelé. Elle abrite une pompe de relevage. Les propriétaires de la parcelle contiguë seraient acheteurs de la parcelle, hors pompe de relevage. La commune a proposé l'acquisition avec les frais de bornage et les frais liés au nettoyage de parcelle à leur charge, ainsi que la somme de 300 €. La délibération interviendra une fois que le bornage sera terminé. Les élus sont sollicités pour un avis de principe. Le Conseil n'a pas d'opposition particulière. Une réponse pourra être apportée aux demandeurs.

Parc éolien de Quilly et Guenrouët

La commune a été destinataire d'une enquête publique du 6 janvier au 20 janvier inclus pour les communes de QUILLY et de GUENROUET pour la mise en place d'un parc éolien. Le dossier est consultable sur le site des communes www.quilly.fr et www.guenrouet.fr ainsi que de la Préfecture www.loire-atlantique.gouv.fr.

Des usagers ont pris l'habitude de faire des tas de feuilles auprès de la voie et attendent que les agents communaux viennent les ramasser. Les feuilles sont donc déposées sur le domaine public. Il est suggéré de voir auprès des communes voisines comment cela est traité.

Les bulletins municipaux sont arrivés, ils sont à retirer dans la salle des mariages.
Les colis de Noël sont également à distribuer.

Le Père Noël sera présent sur la commune samedi 21 décembre.

Mme la Député Sandrine JOSSO sera présente pour une permanence vendredi 20 décembre matin.

Les vœux de la municipalité se tiendront le vendredi 27 décembre à 19H.
Les vœux au personnel auront lieu le vendredi 24 janvier à 19H.

La séance est levée à 22H30.

